*NUMERO* LXXIV.

# NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 16. Septembre 1800.

*L'An sixième de la Liberté* BATAVE.

*EXTRAIT de la* GAZETTE DE NAPLES.

DE PALERME, *le 29. Juillet.* — Le 22. au soir, la Frégate Royale *l'Aréthuse* mit à la voile par un bon vent, se dirigeant vers *Naples:* Elle avoit à bord M. le Marquis de *Gallo*, chargé de quelques Commissions de notre Cour; le Comte *Moussin-Pouschin-Bruce*, ancien Ministre de la Cour Impériale de *Russie* près notre Souverain; le Général-Commandant un nouveau Corps des Gardes-Royales *Palatines*, Mr. *Borosdin*; ainsi que le Colonel, Prince de *la Catholica*, & d'autres Officiers appartenant au sus-dit Corps, qui doit se completter & s'organiser dans la Ville de *Naples*, avec l'élite des meilleurs sujets, tant de la Garnison *Moscovite* que des Régimens Nationaux, qui s'y trouvent, pour être ensuite transporté près la Personne de Sa Majesté, & former sa Garde du Corps."

*EXTRAIT d'une Lettre du Quartier-Général Impérial à* ALT-OETTINGEN, *du 29. Août.*

„ Le Général *Kray* quittera, après-demain, le Commandement de l'Armée d'*Allemagne*: Il y sera remplacé par le Général *Mayer*. L'Officier *François*, qui avoit accompagné l'Adjudant-Général *Duroc* dans sa dernière mission, est arrivé aujourd'hui ici de *Paris* en Courier. Les Depêches, dont il est porteur, contiennent, dit-on, une Contre-réponse peu satisfaisante. Après avoir dîné chez le Général *Kray*, il s'est remis en route pour *Vienne*, accompagné de Mr. *Kerlitz*, Adjudant du Général *Kray*. Un peu après le départ de cet Officier, arriva l'Adjudant du Général *Moreau*, chargé d'annoncer la reprise des hostilités pour le 10. Septembre prochain, au soir."

D'AUGSBOURG, *le 4. Septembre.*

„ On espère toujours, (dit la *Gazette* de cette Ville,) que l'Empereur acceptera l'*Ultimatum* du Gouvernement *François*, & fera encore quelques sacrifices au bien de l'Humanité souffrante, qui l'en bénira." Cependant, depuis l'annonce de la rupture de l'Armistice, les mouvemens & les préparatifs de Guerre continuent sans interruption, de la part des Troupes Républicaines. Dès le 30. Août au matin, une partie de celles, qui se trouvoient dans nos environs, ont passé le *Lech*; & jusqu'aujourd'hui il y a, tant près de cette Ville qu'à *Landsberg* & à *Donauwerth*, un passage continuel de Troupes, d'Artillerie & de Bagages, qui se rendent de nouveau dans la *Bavière*. Ce matin & pendant l'après-midi, la Division du Général *Richepanse*, venant du *Würtemberg*, a défilé, à cet effet, par nos murs; son Commandant la conduisoit en personne. La nuit passée, à 11. heures & demie, le Général en chef *Moreau* même, déjà précédé il y a deux jours par une partie de sa Garde, est parti pour *Ratisbonne*, d'où il retournera à *Munich*. Demain, le Chef-d'Etat-Major *Desolles*, & le Chef-d'Artillerie *Eblé*, doivent se mettre aussi en route pour cette dernière Ville, où tout le Quartier-Général a ordre de les suivre, à l'exception néanmoins des Administrations de l'Armée, qui resteront provisoirement à *Augsbourg*. — Avant de partir pour la *Bavière*, le Général *Moreau* reçut ici, hier, une Députation, qui venoit de *Munich* pour se plaindre d'une nouvelle Réquisition de 30,000. Portions de Pain & d'un nombre de Boeufs, ainsi que de l'évacuation de l'Arsenal particulier de la dite Ville. La Réponse du Général en chef fut, quant au premier point, qu'il alloit être établi un Camp dans les environs de *Munich*, ce qui rendoit cette Réquisition nécessaire; &, pour ce qui regardoit le second, il promit de s'en informer, & de donner des ordres à ce sujet à sa prochaine arrivée en *Bavière*.

*EXTRAIT d'une Lettre de* FRANCFORT *du 7. Septembre.*

„ Les hostilités, qui, à compter du jour & de l'heure que le Général *Augereau* en a fait annoncer la reprise au Général Impérial *Simschön*, devoient recommencer aujourd'hui dans nos Contrées, ont été remises au 10. de ce mois à 5. heures du soir, lorsque l'Armistice expirera dans toute l'*Allemagne*. En attendant, toute l'Armée *Gallo-Batave* est en mouvement, &c. "

*EXTRAIT des Nouvelles de* PARIS *du* 22. Fructidor, (9. *Septembre.*)

„ Quoique les Armées soient en marche ou se renforcent, l'on se persuade toujours, que la Paix approche ou se prépare, surtout que des Négociations sont entamées avec l'*Angleterre*. " On paroît seulement „ divisé (disent les Journaux) sur la nature „ de ces Négociations, qui, suivant les uns, „ sont purement relatives à l'échange des „ Prisonniers, &, suivant d'autres, ont la „ Paix pour objet. " A l'appui de cette opinion ils citent des Avis de *Calais*, en date du 19. *Fructidor*. " Depuis ma dernière (y est-il dit) deux Couriers, expédiés par le Ministre de la Marine, ont „ apporté la Réponse aux Depêches, dont „ elle vous entretenoit: Ils sont restés ici „ jusqu'aujourd'hui qu'est parvenuë, par „ un petit Bateau Parlementaire de *Douvres*, une autre Depêche pour le Ministre „ des Relations extérieures, avec laquelle „ ils sont repartis. Cette Correspondance „ annonce des rapprochemens. "

„ Un Courier, qui est arrivé la nuit du 17. au 18. *Fructidor*, ayant apporté les Depêches officielles, que le Général *Menou* a envoyées d'*Egypte* par le Navire *l'Osiris*, celles, qui sont de nature à devenir publiques, ont été officiellement publiées dans *le Moniteur*: Il y en a sept principales, dont voici la première."

ARMÉE D'ORIENT.

*Au Quartier-Général du* CAIRE *le* 14. Messidor *an* 8. (3. *Juillet* 1800.)

MENOU, *Général en chef provisoire, au Citoyen* BONAPARTE, Premier-Consul *de la République* Françoise.

„ CITOYEN CONSUL, Un horrible événement, qui a peu d'exemples dans les Annales de l'Histoire, vient de me porter au Commandement provisoire de l'Armée d'*Orient*. Le Général *Kleber* a été assassiné le 25. du mois dernier (14. Juin.) Un misérable, expédié de *Gaza*, il y a aujourd'hui 48. jours, par l'*Aga* des *Janissaires* de l'Armée *Ottomane*, a percé de quatre coups de poignard le Général en chef, au moment où il se promenoit avec le Citoyen *Protain*, Architecte, sur la Terrasse qui, du Jardin du Quartier-Général, a vuë sur la Place *Ezbekier*. "

„ Le Citoyen *Protain*, voulant défendre le Général, a été lui-même percé de six coups de poignard. Le premier coup, qu'a reçu *Kleber*, étoit mortel; il a été renversé. *Protain* existe encore. Le Général, qui donnoit des ordres pour la réparation du Quartier-Général & du Jardin, [le Quartier-Général avoit été criblé de boulets pendant le Siège] n'avoit avec lui aucun Aide-de-Camp, aucun Homme du Corps des Guides: Il avoit voulu être seul; il a été trouvé expirant. L'A[illegible] découvert dans un tas de décombres, [illegible] né au Quartier-Général, a avoué [illegible] „ avoit été sollicité à commettre ce Cr[illegible] „ l'*Aga* des *Janissaires* de l'Armée [illegible] „ *ne*, " commandée par le *Grand-Vi*[illegible] personne! Ce *Visir*, n'ayant pu vaincre [illegible] *François* les armes à la main, a employé [illegible] se venger le Poignard, cette arme [illegible] partient qu'aux lâches. "

„ L'Assassin se nommoit *Souleyman-el-*[illegible] *pi*; il étoit d'*Alep*: Arrivé au *Caire* [illegible] avoir traversé le Désert sur un Dromad[illegible] s'étoit logé à la grande Mosquée *El-*[illegible] il en sortoit tous les jours, pour épier [illegible] ment de commettre le Crime: Il avoit [illegible] son secret à quatre *Petits-Cheiks* de [illegible] [Lecteurs du *Coran*,] qui ont voulu le [illegible] tourner de son projet; mais qui, ne l'[illegible] pas dénoncé, ont été arrêtés d'après les [illegible] sitions de l'Assassin, condamnés à mort, [illegible] cutés le 28. du mois dernier (17. Juin.)

„ Pour instruire ce Procès, j'avois [illegible] une Commission *ad hoc*, composée du Gé[illegible] de Division *Reynier*; du Général-de-Br[illegible] *Robin*; de l'Adjudant-Général *Morand*; [illegible] l'Adjudant-Général *Martinet*; du Chef [illegible] Brigade de la 22me légère, le Citoyen Go[illegible] du Chef-de-Brigade de l'Artillerie *Faure*; [illegible] Chef-de-Brigade du Génie, *Bertrand*; [illegible] Commissaire des Guerres *Reynier*: T[illegible] neuf. Rapporteur, *Sartellon*, Commi[illegible] Ordonnateur: Commissaire du Pouvoir [illegible] cutif, le Commissaire des Guerres *le* [illegible] Greffier-Secrétaire, le Commissaire des G[illegible] res, *Pinet*. "

„ La Commission, après avoir mis to[illegible] solemnité possible à l'instruction du Proc[illegible] cru devoir, dans l'application de la p[illegible] suivre les usages de l'*Egypte*; elle a co[illegible] né l'Assassin à être empalé, après avoir [illegible] main droite brûlée; trois des *Cheiks* c[illegible] bles à être décollés & leurs corps brûlés. [illegible] quatrième, n'ayant pas été arrêté, a été [illegible] damné par contumace. Je joins ici, [illegible] TOYEN CONSUL, les différentes Pièc[illegible] latives au Procès. "

„ Actuellement, CITOYEN CONSU[illegible] s'agit de vous faire connoître les événe[illegible] presqu'incroyables, qui ont eu lieu en E[illegible] mais je dois avoir l'honneur de vous pr[illegible] auparavant, que les Papiers du Général [illegible] n'étant pas encore en ordre, je ne puis [illegible] instruire des événemens que par la date [illegible] faits. Dans des circonstances plus favo[illegible] je vous enverrai tous les détails; mais il [illegible] instant, que vous connoissiez notre posi[illegible] que je me suis déterminé à ne vous [illegible] qu'un simple Journal. "

„ Les *Dates des événemens, arrivés à* [illegible] *mée d'*Egypte, *depuis le Traité d'*El-M[illegible] forment la seconde des Pièces officie[illegible] publiées dans *le Moniteur*: Une troisi[illegible] est le tableau de sa situation présente [illegible] le titre de *Position actuelle de l'Armée* [illegible]

foise. On trouve ensuite une *Adresse* d'*Abd. J. Menou* (c'est apparemment le nom d'*Abdoullah* qu'on dit porté présentement par le Général *Menou*) à l'*Armée*: Elle sert à lui faire part de la fin tragique de son Prédécesseur, & à lui apprendre, qu'il avoit succédé provisoirement dans le Commandement. Suivent le *Jugement* rendu contre l'Assassin & les malheureux *Cheiks*; une autre Adresse du Général *Menou* à l'*Armée*; enfin le Détail des Obsèques du Général *Kleber*. Parmi ces Pièces nous choisissons aujourd'hui l'avant-dernière, où le nouveau Commandant en chef instruit ses Soldats des motifs, qui ont nécessité l'Expédition d'*Egypte*, principalement (à ce qu'il paroît) pour les convaincre, que c'est *la prospérité publique*, qui l'engage à persévérer dans l'entreprise, puisqu'en n'écoutant que *ce qui lui est personnel*, *ainsi qu'eux ne balanceroit pas un instant à vouloir retourner dans son Pays*. Voici cette Pièce remarquable "

*Au Quartier-Général du* CAIRE, *le* 3. Messidor (22. *Juin*) *an* 8.

*Le Général en chef* MENOU, *à l'Armée* Françoise *d'*Orient.

GÉNÉRAUX, OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS, La vérité toute entière doit vous être connuë. La voici: Le Gouvernement *François*, ayant appris en l'an 5 que les Ennemis de la République formoient des projets, pour s'emparer de l'Isle de *Malte* & de l'*Egypte*, résolut de les prévenir. Les intérêts du Commerce du *Levant*, dont les bénéfices s'élevoient annuellement à plus de cinquante Millions, commandoient impérieusement cette mesure. "

L'Expédition de *Malte* & d'*Egypte* fut donnée; *Bonaparte* en fut chargé. Il avoit arrangé, qu'au même instant que partiroit l'Armée, un Ambassadeur *François* se rendroit à *Constantinople*, pour instruire le *Grand-Seigneur* des motifs de l'invasion de l'*Egypte*: une fatalité, dont on ne peut que soupçonner la cause, l'Ambassadeur ne fut point envoyé à *Constantinople*, le *Grand-Seigneur* ne fut point instruit des motifs du Gouvernement. Nos Ennemis, les *Russes* & les *Anglois*, profitèrent avec adresse de cette circonstance, & forcèrent le *Grand-Seigneur* à entrer dans la *Coalition*, qui depuis plusieurs années combat contre notre Révolution & contre notre Liberté. Des Armées *Turques*, dirigées par les *Anglois*, vinrent débarquer à *Abukir* & à *Damiette*; vous les renversâtes dans la Mer: Une autre Armée, commandée par le *Grand-Visir* en personne, s'achemina vers la *Syrie*; des Négociations eurent lieu: Une Capitulation, *sur laquelle je ne me permettrai aucune réflexion*, fut conclue: Vous sçavez avec quelle perfidie elle fut rompuë; vous vous rappellez avec quelle indignation vous apprîtes, que l'on vouloit vous faire *Prisonniers de guerre*; comme si vous aviez perdu deux ou trois Batailles; & par-tout vous aviez été triomphans. "

" L'Armée *Ottomane* s'avança; vous l'attaquâtes à *Matharieh* & *Héliopolis*; elle fut dissipée en un instant. Quelques restes de cette Horde se jettèrent dans le *Caire*; vous fûtes obligés de faire le Siège de cette Ville: Elle capitula après un mois de Blocus. Vous sçavez par quel horrible attentat un Chef, dont nous respectons tous la mémoire, vous fut enlevé. On n'avoit pu vous vaincre en Bataille rangée; vos infâmes Ennemis ont eu recours au Poignard, croyant, par ce noir attentat, désorganiser l'Armée de la République. Ils ne sçavent pas, que l'Assassinat de *Kleber* ne fait que redoubler votre audace & votre courage. Tout l'*Orient* dût-il se rassembler, vous vengerez dans son sang celui de votre Général. "

" Mais qui désormais dirigera notre conduite? qui nous dictera ce que nous avons à faire? Celui qui seul en a le droit, le Gouvernement de la République *Françoise*. C'est à lui seul qu'il appartient de *ratifier* ou de *rejetter tout ce qui pourroit avoir été conclu; tout ce qui pourroit l'être à l'avenir* entre l'Armée *Françoise* & les Puissances ennemies. Tous ceux (& je suis certain que c'est tous,) tous ceux, dis-je, qui ne voudront entendre que la voix de l'honneur, celle de l'attachement à l'intérêt National, sentiront qu'il ne peut exister d'autre voye légale & honorable de conclure un *Traité quelconque* avec nos Ennemis. Si je ne consultois que mon intérêt privé; si j'oubliois, pour un instant, que je suis *François*; si je pouvois préférer à la *prospérité publique* ce qui m'est personnel, *ainsi que vous* je ne balancerois pas un instant à vouloir retourner dans mon Pays. "

" Mais non, BRAVES RÉPUBLICAINS, ni vous ni moi ne pensons pas ainsi. L'intérêt seul de la République nous dirigera: S'il le faut, nous combattrons & nous vaincrons. Si l'on veut négocier, nous écouterons les Propositions, qui nous seront faites; mais *aucun Traité ne pourra être mis à exécution, qu'il ne soit ratifié par notre Gouvernement.* Vous connoissez tous *Bonaparte*; il vous a tant de fois conduits à la Victoire! C'est lui qui en sa qualité de *Premier-Consul* doit diriger notre conduite, éclairer notre marche; il sçaura tout, & placé au centre il nous fera connoître la *volonté Nationale.* "

" Je viens de vous parler le langage de la vérité; je n'en connoîtrai jamais d'autre. En suivant les exemples de *Bonaparte* & de *Kleber*, je tâcherai de mériter votre confiance & votre estime; je ne passerai pas un instant sans m'occuper de vous, sans chercher ce qui peut vous être utile. *Kleber* avoit commencé à rétablir les Finances; j'acheverai son ouvrage. Désormais votre Solde sera journellement assurée; les *dettes anciennes* seront payées: Je te-

cherai de détruire tous les abus: Mais rappellez-vous, qu'un instant fait le mal, & qu'il faut un tems considérable pour le réparer."

„ Obéïssance aux Chefs de tous les grades, discipline exacte & moralité; c'est ce que je demande à l'Armée, c'est ce que je suis en droit d'exiger d'elle, c'est ce que je lui répéterai sans cesse: Mais nous sommes Républicains; nous sçaurons en avoir les vertus. Quand un jour nous serons de retour dans notre Patrie, nous nous glorifierons tous d'avoir fait partie d'une Expédition, qui aujourd'hui devient d'un si grand poids dans la *balance Politique de l'Univers.* "

(*Signé*) ABD. J. MENOU.

„ On a fait une remarque, qui mérite d'être rapportée, sur la fin des Généraux *Desaix* & *Kleber*, qui furent, sous *Bonaparte*, les principaux Chefs de l'Expédition d'*Egypte:* C'est qu'ils sont morts le même jour & dans le même quart-d'heure, l'un en *Europe*, immédiatement après la Bataille de *Marengo*, qui a reconquis l'*Italie*; l'autre en *Afrique*, trois mois envi[illegible] la Bataille d'*Héliopolis*, qui a recon[illegible] *gypte* à la République. Voici la teneur [illegible] reté des *Consuls*, pris le 19. *Fructidor*, [illegible] ptembre, pour la transmettre à la Po[illegible]

„ *Les* Consuls *de la République arr*[illegible] *qui suit.* "

ART. I. *Il sera élevé un Monum*[illegible] *mémoire des Généraux* Desaix & Kleber, [illegible] *le* même jour, *dans le* même quart-d'[illegible] *l'un après la Bataille de* Marengo, *qui* [illegible] *quit l'*Italie *aux Armes de la République*, [illegible] *tre, en* Afrique, *après la Bataille d'*Hé[illegible] lis, *qui reconquit l'*Egypte *aux* Françoi[illegible]

II. *Ce Monument sera élevé au milieu* [illegible] Place des Victoires. *La première pie*[illegible] *sera posée par le* Premier-Consul *le* 1. [illegible] démiaire *prochain. Un Orateur sera* [illegible] *de prononcer l'*Oraison Funèbre *de ces* [illegible] *illustres Citoyens.*

III. *Le Ministre de l'*Intérieur *est cha*[illegible] *l'exécution du présent Arrêté, qui sera* [illegible] *mé aux* Bulletins des Loix.

(Signé) BONAPART[illegible]

---

AVIS AU PUBLIC.

*Il vient d'être établi à* HAMBOURG, *sous la direction & la garde de plusieurs* [illegible] *cians & Notaires, une* NOUVELLE CAISSE D'EPARGNE, *de* 8000. *Portions* [illegible] *taires au Porteur de* 150. *Marcs C*[illegible], *environ* 120. *à* 122. *Florins d'*Hollande, *rem*[illegible] *bles tous les ans, avec augmentation de six pour-cent d'Intérêt annuel, dont les* [illegible] *quarante Portions restantes de* 150. *Marcs la pièce* auront chacun un Capital de [illegible] Marcs: *En attendant ces avantages, les Propriétaires de ces Effets pourront obten*[illegible] *préférence des avances de la dite Caisse, de* 150. *Marc par portion, à raison de cin*[illegible] *cent d'intérêt par an (ainsi ils profitent chaque année un pour-cent) tel qu'il est* [illegible] *dans les Réglemens, signés en* Allemand *& en* François, *que l'on peut avoir pour* [illegible] ling Lubs, *ou* 2. *Sous d'*Hollande, *au Comptoir de la dite Caisse, sur le* Neuew[illegible] 41. *à* HAMBOURG, *moyennant qu'on affranchisse les Lettres.*

*On vaquera au Comptoir de* JACOB DULL & Fils *à* AMSTERDAM, *pendant* [illegible] *de Septembre* 1800. *tous les jours, (excepté les Samedis & Dimanches) le matin depuis* [illegible] *res jusqu'à midi, à l'annotation des remboursemens à faire des Obligations sur les* D[illegible] *du* DANEMARC, *datées* Copenhague *le* 1. *Janvier* 1785. *depuis* N°. 1501. *jusqu'à* N[illegible] *& dont les derniers Coupons échéoient le* 1. *Janvier* 1801. *On considérera comme pr*[illegible] *telles Obligations, qui n'auront pas été présentées avant le* 30. *Septembre prochain.*

A. & J. HONKOOP, *Libraires à* LEYDE, *y vendront au* 20. *Octobre proch*[illegible] *jours suivans, la très-belle* BIBLIOTHÈQUE *de feu le célèbre* NICOLAUS-LA[illegible] TIUS BURMANNUS, *en son vivant Docteur en Médecine & Professeur en Bot*[illegible] AMSTERDAM; *consistant en beaucoup d'Ouvrages considérables & précieux en* [illegible] *Sciences & Langues, principalement pour ce qui concerne la* Botanique *& l'*Histoire [illegible] relle, *dont un grand nombre enrichi de Planches enluminées: De plus une Collect*[illegible] *cieuse & choisie de Plantes, Oiseaux, Poissons & Quadrupèdes &c. tant dessinés* [illegible] *riés. Le Catalogue se trouvera par-tout.*

*On demande, pour* AMSTERDAM, *une Personne de bonnes moeurs, capable de* [illegible] *les fonctions de Sous-Maitre, & particulièrement d'enseigner la Langue* Franç[illegible] *Géographie & l'Arithmétique. Les Sollicitans à cette Place auront la bonté de* [illegible] *eux-mêmes, ou d'adresser leurs Lettres, franches de port, à* A. MEYER, *Libr*[illegible] *le* Voorburgwal, *vis-à-vis l'*Eglise-Neuve, *à* AMSTERDAM.

---

*A* LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQ[illegible]
*par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*

*NUMERO* LXXIV.

# SUPPLÉMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES, publiées à LEYDE, le 16. Septembre 1800.

*L'An sixième de la Liberté* BATAVE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 9. Août.* [*Article extrait des Feuilles de l'Empire.*] La fin tragique du Général *Kleber* ayant détruit tout espoir d'accommodement, le *Grand-Visir* se disposoit à recommencer la Guerre avec une Armée plus nombreuse & mieux organisée que la première, lorsque la Nouvelle de la mort de *Menou* & de deux autres Généraux de son Parti a changé tout-à-coup la face des choses, & fait renaître les espérances d'une heureuse conciliation. On n'a encore aucun rapport détaillé sur cet événement: Suivant les uns, *Menou* & ses deux Généraux sont morts de la Peste; d'autres disent, qu'ils ont été empoisonnés: Cette dernière version est la plus accréditée. Quoiqu'il en soit, voici la Proclamation, qui a été publiée à *Jaffa* le 28. Juin, & répanduë ensuite en *Egypte*, au nom du *Grand-Visir*, relativement à l'assassinat du Général *Kleber*.

LE GRAND-VISIR & GÉNÉRALISSIME de l'Armée de la *Sublime-Porte*, aux Officiers & Soldats de l'Armée FRANÇOISE en EGYPTE.

FRANÇOIS, *Un Assassinat a été commis sur la personne de votre Général en chef; & le plus atroce des impostures, c'est aux* Ottomans *qu'on ose l'imputer, sous prétexte que l'un est, dit-on,* Musulman & Janissaire. *Mais quel intérêt avions-nous donc à ce Crime? De quelle utilité pouvoit nous être la mort de* Kleber? *Il est remplacé par un autre Général comme celui-ci le feroit encore par un troisième; l'existence d'un Individu de plus ou de moins ne sçauroit influer sur le sort de l'*Egypte: *Mais* Kleber *avoit des Ennemis tant en* France *qu'en* Egypte; *il avoit prononcé son opinion contre l'invasion de cette Province; la majorité de l'Armée l'avoit adoptée; on le voyoit avec peine à la tête de l'Armée; on craignoit son retour en* France & *les rapports qu'il y auroit faits; on a trouvé qu'il étoit commode de s'en défaire, & commode d'en accuser la* Sublime-Porte. FRANÇOIS, *ne vous laissez point abuser par une calomnie aussi impudente qu'absurde. C'est parmi vos Compatriotes que vous devez chercher les véritables Auteurs de l'assassinat de votre Général: C'est sur eux que vous devez venger sa mort, s'il emporte avec lui vos regrets.* "

Il entend ici l'Amiral *Russe*, *Ouschakow*, qui a ordre de rentrer avec son Escadre dans la *Mer-Noire*.

*EXTRAIT d'une Lettre de* VIENNE *du 30. Août.*

"Il vient de se faire tout-à-coup un changement dans le Commandement des Armées: on a envoyé un Courier au Général Baron de *Kray* avec ordre de remettre immédiatement celui de l'Armée dans l'*Empire* au Général Comte de *Collowrath*, Chef-Propriétaire du second Régiment d'Infanterie, & de se rendre avec son Fils, le Major *Kray*, à l'Armée en *Hongrie*. Il en est, qui prétendent, que, dans le cas de la reprise des hostilités, l'Archiduc *Charles* pourra être déterminé à reprendre la conduite des Forces Impériales. Mais, en général, il paroît encore fort incertain, à qui elle sera remise: On parle du Général de *Melas*, alléguant son âge & le manque de forces suffisantes pour supporter la fatigue, insiste sur sa démission du Commandement de l'Armée d'*Italie*."

DE BONNE, *le 4. Septembre.* Cet avant-midi, le Général en chef *Moreau* a passé en cette Ville, accompagné de quelques Officiers & de plusieurs *Hussars*. L'Etat-major de l'Aile gauche de l'Armée *Françoise* du *Rhin* part aujourd'hui d'ici pour *Freisingen*. Le Lieutenant-Général *Grenier*, qui revint le 31. du mois passé dans nos murs, partira que dans quelques jours. Sur les deux rives du *Danube*, de ce côté-ci les Troupes de l'autre les Impériaux, sont également occupés à transporter de l'Artillerie à *Straubing*. Les Ponts du *Danube* sont par-tout abattus; & on enlève aussi de la *Wils*. L'interruption des communications, depuis le 10. Août, se fait sentir d'une manière desagréable pour les Habitans du Pays. Cependant sur les représentations réitérées de ceux de notre Ville, le passage d'ici à *Stad-am-Hof* a été permis aujourd'hui à ces derniers, depuis 10. heures du matin jusqu'à 5. heures du soir; & cet avantage leur sera accordé encore une fois le 10. du courant. Les *François* ont aussi consenti au passage de la Poste aux Lettres jusqu'au moment de la reprise effective des hostilités.

DE MEMPTEN, *le 30. Août.* On attend ici en vain, depuis plusieurs jours, à son Quartier-Général, le Lieutenant-Général *Lecourbe*, qu'on apprend être tombé malade

à *Strasbourg*. Cependant, d'après les ordres du Général *Moreau*, arrivés ici av[illegible] d'*Augsbourg*, l'Aile droite de l'Armée *Françoise* du *Rhin* a déjà commencé à se [illegible] en mouvement, dans l'absence de son Commandant. Hier les Troupes, cantonnées [illegible] cette Ville & les environs, & aujourd'hui celles, qui se trouvoient dans la G[illegible] d'*Immenstadt*, ont marché vers le *Lech*, pour se rapprocher de la Ligne de démar[illegible] du côté du *Tirol*. On nous annonce, qu'en remplacement des Troupes, parties d'[illegible] en arrivera d'autres dans nos murs, qui doivent venir de *Lindau*. Suivant les A[illegible] plus récens de la *Suisse*, les deux Divisions de l'Avant-Garde de la nouvelle Ar[illegible] réserve *Françoise*, parties dernièrement de *Lausanne* pour *Berne* & *Lucerne*, sont [illegible] vées de-là dans les *Grisons* & le *Vorarlberg*.

*De* STUTTGARDT, *le* 1. *Septembre*. En retournant de *Strasbourg* à l'Armée, le [illegible] néral *Moreau* passa le 26. du mois dernier de grand matin par nos environs, où il s'[illegible] quelques instans à *Canstadt*, pour s'aboucher avec le Commissaire-Ordonnateur en chef [illegible] *thieu Faviers*, qu'il y avoit mandé exprès d'ici à cet effet, & qui devoit le suivre [illegible] peu à *Augsbourg*. Deux jours après, le 28. Août à midi, le Général de Division [illegible] *panse*, commandant dans notre Pays, reçut de cette dernière Ville, de la part du [illegible] dit Général en chef, qui venoit d'y arriver, un Courier avec l'invitation de se [illegible] incessamment auprès de lui. Le Général *Richepanse* se mit en conséquence, dès le [illegible] même, en route pour le grand Quartier-Général; &, déjà hier au matin, il rev[illegible] de cette tournée. En attendant, le Quartier-Général de la Division du *Würt*[illegible] déjà transféré en partie à *Canstadt*, avoit reçu ordre de se transporter à *Goeppinge* ([illegible] lieuës à l'*Est* de notre Ville,) au moment du départ de son Commandant pour *Aug*[illegible] Aussi ce dernier a pris aujourd'hui la même route, avec tous les Officiers d'Etat-[illegible] qu'il y avoit encore dans nos murs. Notre petite Garnison *Françoise* a marché [illegible] pour *Goeppinge*; & tous les petits Détâchemens du Corps du Général *Richepan*[illegible] se sont trouvés dispersés ça & là, s'y réunissent. Du reste, ce Corps, à ce qu'[illegible] prend, sera remplacé dans le Blocus d'*Ulm* par une autre Division, & est desti[illegible] même à rejoindre l'Armée. Depuis quelques jours, il défile de la *Suisse*, par le *Val*[illegible] *fer*, une grande quantité d'Artillerie de Siège, qui prend la route du *Danube*: Il y [illegible] aussi un Equipage de Pont, venant de *Basle*. En même tems, de nombreux Détach[illegible] de Troupes, qui viennent de l'intérieur de la *France*, traversent la *Forêt-Noir*[illegible] *Haute-Souabe*, pour aller completter les divers Corps de l'Armée du Général [illegible]

*De* FRANCFORT, *le* 10. *Septembre*. Le Courier *François*, porteur de l'*Ul*[illegible] du *Premier-Consul*, est arrivé le 31. Août, en compagnie du Capitaine *Autrichien*, [illegible] *berg*, d'*Alt-Oettingen* à *Vienne*, sans en avoir été ré-expédié jusqu'au 3. du cou[illegible] départ des dernières Lettres de cette Capitale. On étoit donc encore le 5. à *Au*[illegible] dans l'attente de la Réponse de l'Empereur; & cette Réponse, qui doit décider [illegible] Paix ou de la Guerre, est ignorée ici jusqu'à ce jour, qui est *le dernier* de l'Ar[illegible] En attendant, les deux Armées Républicaines en *Allemagne* n'ont pas cessé de se [illegible] rer à la reprise des hostilités. Le Centre & l'Aile gauche, ainsi que la plus gra[illegible] tie de l'Aile droite de celle aux ordres du Général *Moreau*, doivent maintenant s'[illegible] centrés en *Bavière*; & le quatrième Corps ou la Réserve de cette Armée sous le [illegible] tenant-Général *Ste. Suzanne* aura remplacé en ce moment, dans le Pays de *Würt*[illegible] & au Blocus d'*Ulm*, la Division de l'Aile gauche commandée par le Général *Ric*[illegible] Dans nos Contrées, les Troupes *Françoises* & *Bataves* sont prêtes à se répandre [illegible] tage dans l'*Empire*: Le Général *Augereau*, qui est de retour de son voyage à [illegible] transféré aujourd'hui son Quartier-Général d'*Höchst* à *Offembach*; & il vient de [illegible] blier, entre autres par la voye des Journaux de cette Ville, la Proclamation suiv[illegible]

ARMÉE DE BATAVIE. LIBERTÉ. EGALITÉ.

*Au Quartier-Général à* HÖCHST, *le* 22. Fructidor (9. *Septembre*) *an* 8.

*Le Général en chef* AUGEREAU *aux Habitans des Pays de l'*EMPIRE *en Guerre* [illegible] *la République* Françoise.

„ Le Gouvernement *François* a tout fait pour rendre la Paix à vos malheureuses C[illegible] L'*Angleterre* a répandu son Or pour y rallumer la Guerre; & vos Princes ont encore [illegible] trafiqué de votre sang. *La Guerre est résolue*; c'est l'épée à la main, qu'il faut conq[illegible] *livier de la Paix*. HOMMES PAISIBLES, ce ne sera pas sans douleur que les Sold[illegible] *çois* & ceux des Républiques Alliées se verront contraints de l'arroser de vos larm[illegible] trez dans vos foyers; revenez cultiver vos Champs, & reposer en paix sous le toit [illegible]

Déposez ces instrumens de mort funestes à vous seuls. Repoussez les mains, qui vous poussent vers le précipice ouvert sous les pas des Ennemis de la République. N'écoutez plus la voix mensongère & calomniatrice de ses Ennemis. L'humanité les récuse; elle a depuis longtems imprimé sur leurs fronts le sçeau de la réprobation. L'exécration des Siècles les attend: ils nous accusent de tous les Crimes, parce que tous les Crimes leur sont familiers. La France combat pour son Indépendance, pour sa Liberté, pour sa gloire. Sa Cause est juste devant Dieu & devant les Hommes; elle triomphera. La volonté de la République est, que ses Armées respectent les Loix, les usages, la Religion des Peuples, chez lesquels elle porte la Guerre. Ceux, qui vous disent le contraire, mentent à leur conscience & trompent la vérité. Venez dans nos rangs; & vous verrez, par quels soins on en écarte tous les désordres, qui rendent le fléau de la Guerre si destructeur, si oppressif, si terrible aux Peuples. "

ART. I. *Tous les Habitans de la Levée de l'Electorat de* Mayence, *de* Würtzbourg, *de* Fulde, &c. *sont invités à poser les Armes, & à rentrer dans leurs foyers.*

II. *Ils seront spécialement protégés par l'Armée* Françoise; *& leur tranquillité ne sera troublée sous aucun prétexte.*

III. *Tous ceux des dits Habitans, qui rentreront avec leurs Armes, les déposeront entre les mains des Troupes* Françoises; *il leur en sera fourni un Reçu, à la représentation duquel il leur sera payé* 12. *Livres pour chaque Fusil en bon état avec sa bayonnette, &* 5. *Livres pour chaque Sabre. Les Chevaux seront payés, d'après l'estimation, qui en sera faite.*

IV. *Pour l'exécution de l'Article précédent, le Chef de l'Etat-Major-Général désignera des Officiers d'Artillerie & de Cavalerie, pour la vérification des Armes & l'estimation des Chevaux; & les Sommes seront payées par le Caissier des Fonds extraordinaires de l'Armée, contre-mandement à la présentation de leur décision.*

V. *Tous les Généraux & Chefs Militaires de l'Armée tiendront la main à ce que l'ordre & la discipline, le respect des Propriétés, la liberté des Cultes, la sûreté des Personnes paisibles, soient inviolablement observés.*

VI. *Le présent Arrêté sera traduit en* Allemand, *imprimé dans les deux Langues, publié & affiché par-tout ou besoin sera.* (Signé) AUGEREAU.

De MADRID, *le* 31. *Août.* Le 25. de ce mois, une Escadre & un Convoi *Anglois*, réunis ensemble à 67. Voiles, & ayant des Troupes à bord, parurent dans les parages de la *Galice*, avec des desseins hostiles: Ils débarquèrent, en effet, le même jour, plusieurs mille Hommes sur le rivage de *Doninos* près du *Ferrol*. Leur but paroissoit être de former quelque entreprise contre ce Port & l'Arsenal ainsi que les Vaisseaux, qui s'y trouvoient; mais la vive résistance, qu'ils éprouvèrent dès le commencement, semble les en avoir dégoûtés bientôt. Du moins, dès la nuit du 26, les Troupes se sont rembarquées; &, tant les Vaisseaux de guerre que les Bâtimens de transport, toute la flotte a disparu. Le Roi, après avoir fait témoigner sa satisfaction particulière au Commandant du Département de Marine du *Ferrol*, aux Troupes de terre & de mer, & à tous ceux de ses Sujets, dont l'activité & la bravoure ont fait avorter les projets de l'ennemi, leur a rendu encore cette justice de faire consigner les détails de leur conduite zélée & courageuse dans la Rélation suivante des deux journées du 25. & du 26. du courant, insérée dans une Feuille extraordinaire de la *Gazette* de cette Capitale.

» Par des Couriers extraordinaires, que le Commandant-Général par *interim* du Département de Marine du *Ferrol*, Don *Francisco Melgarejo*, a dépêchés en date des 25, 26. & 27. du courant, le Roi a été informé des détails suivans sur le débarquement, fait par les *Anglois* sur la plage de *Doninos*, située dans les environs du dit Département. "

» Dans la matinée du 25, la Vigie du *Monte-Ventoso* apperçut, à une distance de 4. à 5. lieues, une Escadre & un Convoi, qui longeoient la Côte pour doubler le Cap de *Priotro*. Après les avoir signalés, on pouvoit de-là compter 67. Bâtimens, sans qu'il fût possible de déterminer avec certitude, quels étoient leur port & leur force, à cause du calme & de la brume, qui couvroit l'horizon. L'Escadre & le Convoi cinglоient vers le *Sud* avec vent foible jusqu'à une heure de l'après-midi, que, se trouvant au *Nord-Ouëst*, à la distance de 2. ou 3. miles, ils prirent la direction vers l'*Est*, &, longeant du *Nord* au *Sud* entre la plage de *Doninos* & celle de *Los-Rios*, ils indiquèrent par leurs manoeuvres, que leur intention étoit de faire un débarquement de Troupes sur la plage indiquée de *Doninos*. L'Escadre ennemie fut reconnuë alors forte de 10. Vaisseaux, dont quatre de trois ponts; de 7. Frégates; 7. Bateaux, & les autres des Bâtimens de transport. "

» En effet, à 4. heures du soir, l'Escadre & le Convoi ennemis jettèrent l'ancre dans la baye. Leur première disposition fut de détacher 10. Chaloupes avec des Troupes de débarquement; c'est en quoi elles réussirent sans opposition, étant protégées par deux Balandres & une Frégate, dont le feu atteignoit la Batterie située dans cet endroit, sans qu'il fût possible au petit Détachement, qui s'y trouvoit, de prendre un autre parti que celui de se retirer à la

date. Enſuite ils mirent à terre 2. Pièces de Campagne, ainſi que le reſte de la Troupe, qui ſe mit à l'inſtant en marche, pour s'emparer des Hauteurs. "

„ Le Commandant-Général du Département, informé de ces circonſtances par les différens avis, qu'il reçut le même jour de la Vigie de *Monte-Ventoſo*, & ne pouvant douter que ce n'étoit l'intention de l'Ennemi, en fit auſſi-tôt un Rapport au Commandant-Général du Roy[illegible] me de *Galice*, Comte de *Donadio*, Commandant des Camps-volans, & au Gouverneur de la Place (du *Ferrol*,) afin qu'ils concouruſſent tous efficacement à ſa défenſe & à celle de l'Arſenal, qui étoit évidemment l'objet, contre lequel l'entrepriſe des Ennemis ſe dirigeoit. En conſéquence, le Commandant s'empreſſa de fournir tous les ſecours, dont il pouvoit diſpoſer, après avoir mis à couvert les Poſtes de la Marine & fait toutes les diſpoſitions, qu'exigeoient des circonſtances ſi critiques, déjà déterminées dans le Plan de défenſe adopté par le Miniſtre, conformément à l'avis du Conſeil-de-Guerre, préſidé en 1797. par le Capitaine-Général du dit Département Don *Félix de Tejada*. L'Eſcadre, commandée par le Lieutenant-Général Don *Joachim Moréno*, débarqua d'abord 500. Hommes, en tâchant en même tems de prendre la poſition la plus favorable. Après avoir pris toutes ces meſures pour arrêter l'Ennemi, & après avoir donné l'ordre, que tous les Ouvriers, Journaliers & autres Travailleurs euſſent à ſe réunir dans l'Arſenal, pour y être armés & prêts à ſe porter là où leur ſecours ſeroit néceſſaire; après avoir pris, enfin, d'autres meſures avec le Commandant-Général de l'Eſcadre, — Don *Francisco Melgarejo*, Commandant par *interim* du Département, dépêcha le 24. à 9. heures du ſoir un Courier extraordinaire, pour informer Sa Majeſté de tout ce qui étoit arrivé juſqu'à ce moment. "

„ Le premier mouvement des Troupes ennemies fut de s'emparer des Hauteurs de *Brion* & *Balon*, qui dominent le Port & la Place (du *Ferrol*;) mais le Détachement de 500. Hommes de l'Eſcadre arriva aſſez à tems, pour leur diſputer le paſſage. Celui-ci combattit avec acharnement & ſuccès, & arrêta la marche des *Anglois*, non-obſtant ſon petit nombre & les forces conſidérables de l'Ennemi: Il fit, en combattant, ſa jonction avec les autres Corps de l'Armée & de la Marine, qui avoient pris poſition ſur les Hauteurs de *Brion*, ſous les ordres du Maréchal-de-Camp, Comte de *Donadio*, ce point étant le plus avantageux pour repouſſer l'Ennemi.

„ Dans la nuit du 25, les Ouvriers & Travailleurs furent armés; & on leur fit occuper la Côte. Les Manoeuvres furent employés à l'équipement des Chaloupes & autres Barques, qui fournit l'Eſcadre, & dans leſquelles on envoya à tous les Forts les ſecours les plus urgens qu'on tira des Magaſins de la Marine & de l'Eſcadre, afin d'approviſionner tous les Poſtes de terre & les Barques-Canonnières. Le Commandant-Général ordonna également, qu'on prît de *la Grana* autant de Vivres que le permettroient les circonſtances, pour être tranſportés à l'Arſenal. Ce qui en fut tiré, ſuffit à la ſubſiſtance des Troupes de terre & de Marine, qu'on en envoya au Gouverneur de la Place & au Commandant des Camps-volans tout ce qui étoit neceſſaire. " (*Le reſte l'Ordinaire prochain.*)

*EXTRAIT des Nouvelles de* PARIS *juſqu'au* 24. Fructidor (11. *Septembre*.)

„ Le *Journal officiel* laiſſe juſqu'ici le Public dans l'incertitude ſur la Paix ou la Guerre, dont il ne dit pas un ſeul mot. Cependant nos Armées ſe portent de toutes parts en avant. Celle de réſerve même a levé le 18. du courant (5. Septembre) ſon Camp, & tout ce qu'il y avoit de Troupes diſponibles dans les environs de *Dijon* eſt parti le jour-là, avec le Général en chef *Macdonald*, pour la *Suiſſe*. Le Général *Canclaux*, Inſpecteur de la Cavalerie, eſt reſté à *Dijon*, chargé du Commandement pour l'Armée de réſerve.

„ Les *Conſuls* ont adopté le 18. de ce mois le Programme, préſenté par le Miniſtre de l'*Intérieur*, pour la Fête de *la fondation de la République*, qui ſera célébrée le 1. *Vendémiaire* an 9. (23. Septembre 1800.) On remarque parmi les autres diſpoſitions, celles concernant le Cérémonial de cette journée, celle qui décerne des honneurs particuliers aux Mânes de *Turenne*. " Je vous propoſe (a dit le Miniſtre de l'Intérieur dans le Rapport
„ aux *Conſuls*, qui précède le Programme) de rendre dans cette circonſtance un hom-
„ mage ſolemnel à la mémoire d'un grand Homme; il faut honorer tout ce qui eſt grand,
„ tout ce qui a ſervi la Patrie; eh! quel Citoyen, quel Guerrier a mérité plus que *Turenne* d'être placé dans un Monument, élevé à la gloire des Armées *Françoiſes*! " Il a été arrêté en conſéquence, " que, la veille du Nouvel-an prochain, le Corps de
„ *Turenne* ſera ſolemnellement tranſféré au Temple de *Mars* pour y reſter dépoſé, &
„ le Monument élevé à ſa mémoire y ſera placé. " Les Nouvelles d'*Egypte*, une
depuis au *Gouvernement*, lui ont fourni, pour la Cérémonie de *Vendémiaire*, une
idée encore, exprimée dans l'Arrêté, que nous avons inféré (*dans notre* Gazette de

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQUES, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*